



## COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 23 mai 2022

Date de la convocation : 17 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Lay s'est réuni à la salle du Conseil de la mairie de Lay.

### Ordre du Jour

- 1- DCM passage à la M57 ;
- 2- Règlement périscolaire ;
- 3- Concessions cimetière ;
- 4- Maison Jacquetton ;
- 5- Tour de garde des élections ;
- 6- Questions diverses.

### Présents :

Fernand BERCHOUX, Sandrine BLEIN, Jean-Christophe GUILLON, Myriam CORTEY, Leitia BERNICAT, Jean-Marc GIRAUD, Pierre SALAZARD, Jocelyn JUNET, Jean-Pierre BUCCO, Hervé PONTILLE, Nicolas PONTILLE, Paula RODRIGUES, Michel PATUREL

Absents : Carole IAFRATE, Maryline PANENC

### Pouvoirs déposés :

Carole IAFRATE à Leitia BERNICAT

Maryline PANENC à Jean-Christophe GUILLON

Secrétaire élu pour la séance : Jocelyn JUNET

### - Approbation procès-verbal -

Approbation à l'unanimité du Procès-verbal de la séance du 21 avril 2022.

### - DCM : Passage à la M57 -

M. le Maire explique que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er janvier 2024.

Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14 (Communes et Etablissements publics de coopération intercommunale), M52 (Départements) et M71 (Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales.

Où cet exposé, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents le la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## **Règlement Intérieur sur le Fonctionnement des Temps Périscolaires**

Madame la première adjointe donne lecture du règlement intérieur de 2021-2022. Le prix actuel du repas est de 3,50 € et la garderie et l'étude surveillée sont facturés 1€.

M. le Maire précise au Conseil Municipal que face à l'inflation, notre prestataire de repas risque d'augmenter ses tarifs à la rentrée. Il propose de laisser le prix du repas à 3,50€ pour le moment et de d'aviser lorsque les tarifs du prestataire seront connus. Une phrase sera donc ajoutée sur le nouveau règlement de la cantine pour informer les parents d'une possible hausse du prix du repas en fonction de cet élément.

Concernant la garderie et l'étude, il est proposé de conserver le tarif de 1€uros. En revanche, il paraît judicieux de fixer à 0,50 cts d'euros la participation demandée aux parents des élèves de Neaux qui prennent le bus à 17h et qui sont donc présents seulement une demi-heure.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents:

- DECIDE de conserver les tarifs actuels de cantine (3,50 Euros) et de garderie (1 Euros) et de fixer à 0,50 cts d'euros le coût de la garderie et de l'étude pour les élèves prenant le bus de Neaux.

## **Concessions cimetière**

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'une procédure de reprise des concessions en état d'abandon a été initiée le 30 octobre 2018 avec l'élaboration d'un premier procès-verbal constatant l'abandon de 20 concessions. Un second procès-verbal, 3 ans plus tard confirme l'état d'abandon de 18 concessions qui font donc, à ce jour, l'objet d'une procédure de reprise.

Un devis a été demandé à M. BONNEPART Arnaud, gérant de Pompes funèbres pour engager les travaux nécessaires à cette reprise.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents:

- ACCEPTE le devis de M. BONNEPART Arnaud pour la reprise des 18 concessions dans le cimetière municipal.

## **Maison Jacquetton**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la bonne avancée des travaux et annonce qu'il convient maintenant de fixer le montant du loyer des trois appartements :

M. le Maire fait les propositions suivantes :

- Studio 47 m<sup>2</sup> : 330 Euros / mois
- Appartement + terrasse 81 m<sup>2</sup> : 525 Euros / mois
- Appartement 66 m<sup>2</sup> : 410 Euros / mois

M. le Maire ajoute qu'il convient également de réévaluer le montant du loyer de l'appartement situé petite rue de la Châtellenie (au-dessus de la boucherie) qui s'élève actuellement à 417.34 Euros et propose le montant suivant :

- Appartement T3 de 98 m<sup>2</sup> : 470 Euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte les propositions de loyer concernant les nouveaux logements et fixe le loyer de l'appartement de 98 m<sup>2</sup> à 450 Euros.

## **Tour de garde des élections**

Les élections législatives sont prévues le dimanche 12 juin et le dimanche 19 juin 2022.

## - Questions Diverses -

### CONTRAT UNIQUE D'INSERTION :

La prise en charge financière du CUI actuel s'arrêtera le 31 mai 2022 et ne sera pas renouvelée.  
La Mairie a donc conclu un CDD avec Adeline BORDEREAU du 1<sup>er</sup> juin au 7 juillet 2022 pour permettre de terminer l'année scolaire.

### SERVICE CIVIQUE :

Jade CAPITAINE a terminé son service civique le 30 juin 2022. Il est prévu d'embaucher un jeune en service civique en octobre pour une durée de 8 mois.

### HÉLICOPTÈRE SECOURS

La société HIS France est venu en mairie présenter la solution connectée d'éclairage automatique « E-boo » au profit des moyens de secours hélicopté. En effet, ce système permettrait de faciliter et de sécuriser l'intervention des hélicoptères de secours. HIS France propose d'installer ce système sur le terrain de foot de Saint Symphorien de Lay

La possibilité d'une mutualisation du coût de l'installation avec les communes avoisinantes doit être étudiée.

### NOTIFICATIONS DE SUBVENTION

- Enveloppe territorialisée : 32 000 €uros pour la construction du préau sur le Jardin Public

### PRÉAU

Commission travaux prévu le Mardi 31 mai à 20h en Salle du Conseil.

### REPAS DES FLEURS

Vendredi 8 juillet 2022 à 19h00 Salle du Conseil

### FÊTE EN LAY

Nous avons eu de bons retours suite à l'organisation de cette manifestation. 297 repas ont été vendus.

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 21 juillet 2022.

M. le Maire, Jean-Marc GIRAUD



